



Des congés scolaires adaptés aux rythmes humains

La réflexion sur les rythmes scolaires revient régulièrement dans l'actualité. En mai dernier, la ministre de l'éducation annonçait que le gouvernement s'était accordé sur une réforme de l'organisation des vacances et congés, adoptant le rythme de 7 semaines de cours suivies de 2 semaines de congés. Cette proposition n'est pas récente. Ce mois de septembre 2021, en effet, cela fait trente ans qu'une commission, chargée par le ministre de l'époque, Jean-Pierre Grafé, de réfléchir à ces rythmes, remettait son rapport et préconisait ce rythme 7/2, qui permet un vrai repos et une capacité d'apprentissage accrue.

En 2015, à l'UFAPEC, la réflexion a été reprise dans le cadre d'un groupe politique qui a abouti, après consultation des AP et des parents, à des positionnements adoptés par l'assemblée générale. Concernant les rythmes annuels, le constat était identique : nous soulignons aussi l'importance de respecter le rythme chronobiologique de tous, en vue du repos de chacun, et donc d'installer un rythme annuel alternant 7 à 8 semaines de classe avec 2 semaines de congés. En effet, en cours d'année, les médecins préconisent deux semaines de congé d'affilée plutôt qu'une, afin de permettre une meilleure récupération.

EN PRATIQUE, QUELS CHANGEMENTS ?

Concrètement, le projet sur la table conduira à allonger le congé de Toussaint d'une semaine, de maintenir les vacances de Noël comme nous les connaissons, d'allonger également d'une semaine le congé de détente (aujourd'hui placé au moment du carnaval) et de retarder les vacances de Pâques. Les vacances d'été seront ramenées à huit semaines au lieu des neuf actuelles, ce qui devra également bénéficier aux apprentissages. Nous n'insistons pas pour que les vacances de Toussaint et de Pâques soient absolument fixées en fonction de ces fêtes, tant que les congés des jours concernés restent fériés. Pour arriver à implanter ces nouveaux rythmes sans modifier le nombre de jours ouvrables scolaires, l'année commencera le lundi qui précède le 1^{er} septembre pour s'achever le vendredi qui suit le 30 juin. La prochaine rentrée se fera donc le 29 août 2022¹.

A la fin de la précédente législature, la ministre Schyns a commandité une étude sur ces questions, étude menée par la Fondation Roi Baudouin. L'ensemble des acteurs a eu l'occasion de s'exprimer et nous avons aussi été entendus. Elle le faisait dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui demande explicitement que la question d'une nouvelle organisation de l'année scolaire fasse l'objet d'une telle étude. Dernièrement, nous avons également été consultés au niveau du comité de concertation du Pacte et nous y avons soutenu les positions de l'UFAPEC.

DES POINTS D'ATTENTION INDISPENSABLES

De nombreux parents séparés nous ont déjà dit leur enthousiasme à l'idée d'avoir pendant l'année des congés de deux semaines, ce qui facilite le partage de l'accueil des enfants à ces moments-là. Toutefois, d'autres questions se posent. Nous avons dit et répété qu'il est souhaitable de tenir compte des parents qui scolarisent leurs enfants dans des systèmes scolaires différents et qu'il serait préférable que cette réforme se fasse sur l'ensemble des communautés de notre pays. Cela, pour que des familles ne se retrouvent pas avec des enfants en congé à des moments différents et que la vie de famille soit rendue impossible.

De plus, nous avons insisté sur le fait qu'il faudrait idéalement tenir compte des rythmes de l'enseignement supérieur. En effet, non seulement des familles ont des enfants dans les différents niveaux de l'enseignement (fondamental, secondaire, supérieur), mais encore, de nombreux étudiants encadrent les plus jeunes dans les différents mouvements de jeunesse.

Enfin, nous avons attiré l'attention sur la nécessaire prise en compte de ce que ce changement induira quant aux activités extrascolaires. Cette réforme devrait en effet affecter toute la société.

Si cette réforme va dans le sens du bien-être, de l'épanouissement et la réussite de tous les enfants, il faut savoir ce que les enfants font de leurs congés. S'agit-il d'un repos réel ou s'agit-il d'une forme d'école après l'école ?

L'UFAPEC plaide pour que les congés envisagés soient de réels temps de repos pour chacun.

C'est pourquoi on évitera d'inonder ces temps par des travaux à domicile et de démarrer la reprise des cours par des contrôles ou d'autres épreuves qui viendraient transformer le repos en périodes de travail ou de révision intenses. Dans le cadre de cette réforme du rythme des congés et vacances, cette réflexion devra être impérativement menée.

Bernard Hubien

¹ Sous réserve du vote par le Parlement d'un décret approuvant cette réforme